



Athena Plus Novembre 2017

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offre une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch Ratings: A au 4 septembre 2017⁽¹⁾) ; il est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Athena Plus Novembre 2017 est un placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : jusqu'au 30 novembre 2017. La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Athena Plus Novembre 2017 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- **Code ISIN** : FR0013281813

Communication à caractère promotionnel

Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Athena Plus Novembre 2017

EN QUELQUES MOTS

Athena Plus Novembre 2017 est un titre de créance d'une durée maximale de 10 ans, qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ❖ La valeur d'Athena Plus Novembre 2017 s'apprécie selon l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER »), indice représentatif du marché actions français. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
- ❖ Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 1,375 % par trimestre écoulé (équivalent à 5,50 % par année écoulée), si à une Date d'Observation Trimestrielle le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance plus un gain de 55 % si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance tant que le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ Un risque de perte en capital à l'échéance si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice CAC® Large 60 EWER depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance **Athena Plus Novembre 2017**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 30 novembre 2017 jusqu'à la Date d'Échéance (le 7 décembre 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 novembre 2017 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Athena Plus Novembre 2017** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Athena Plus Novembre 2017** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- ❖ Entre le 4^e et le 39^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est **supérieur ou égal à son Niveau Initial**, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**.
- ❖ L'investisseur reçoit son capital initial et un **gain de 1,375 % par trimestre écoulé⁽¹⁾** (équivalent à 5,50 % par année écoulée) en cas de remboursement automatique anticipé, si à une Date d'Observation Trimestrielle, entre le 4^e et le 39^e trimestre, le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ A l'échéance des 10 ans, si **Athena Plus Novembre 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 55 %⁽²⁾**, soit 5,50 % par année écoulée.
- ❖ A l'échéance des 10 ans, si **Athena Plus Novembre 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de **l'intégralité de son Capital Initial**, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 80 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- ❖ **Athena Plus Novembre 2017 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Athena Plus Novembre 2017** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour du seuil de 60 %, 80 % et 100 % de son Niveau Initial.
- ❖ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit 10 ans).
- ❖ **Le gain maximum est limité à un gain de 1,375 % par trimestre écoulé⁽¹⁾ (équivalent à 5,50 % par année écoulée), même si la hausse de l'Indice est supérieure à ce montant.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain).
- ❖ L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) **de l'Émetteur**, et à un **risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant**.
- ❖ **L'indice CAC® Large 60 EWER est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- ❖ **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- ❖ **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- ❖ **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- ❖ **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- ❖ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) maximum de 5,39 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) maximum de 4,39 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) de 4,47 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) de 3,47 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LE 4^E TRIMESTRE

Un mécanisme de remboursement automatique est activé si à une Date d'Observation Trimestrielle entre le 4^e et le 39^e trimestre, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est **supérieur ou égal à son Niveau Initial**.

L'investisseur reçoit alors :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 1,375 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ (ÉQUIVALENT À 5,50 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE)
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 5,39 %⁽²⁾)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 4,39 %⁽³⁾)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, **Athena Plus Novembre 2017** s'arrête automatiquement; sinon le titre de créance continue.

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 30 novembre 2027, on observe le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est **supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2027 :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN FINAL DE 55 % (ÉQUIVALENT À 1,375 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ)
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ DE 4,47 %)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ DE 3,47 %)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est **strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2027 :

LE CAPITAL INITIAL
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ DE 0 %)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ DE -1 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est **strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial**, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 7 décembre 2027 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE
DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ
DE LA BAISSE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER.
CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 5,50 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (4^e trimestre).

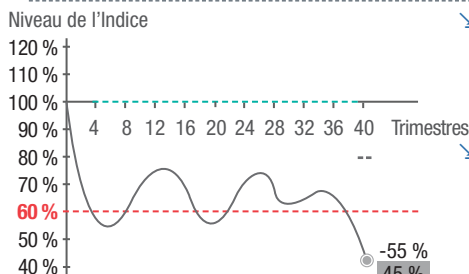
Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'indice CAC® Large 60 EWER est en baisse par rapport au seuil d'activation du mécanisme de remboursement, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Athena Plus Novembre 2017** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

—● Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER --- Seuil de perte en capital à l'échéance ● Niveau de remboursement du titre de créance
 --- Seuil de remboursement avec gain à l'échéance --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement ■ Gain

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)



À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des trimestres écoulés.

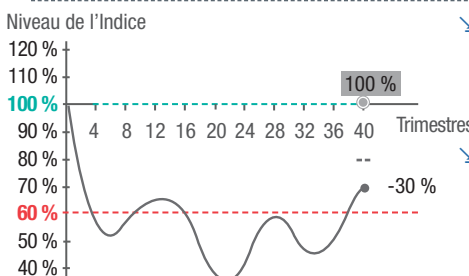
À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice CAC® Large 60 EWER, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du capital initial

TRA brut⁽¹⁾ : -7,66 % (identique à celui de l'Indice)

TRA net⁽²⁾ : -8,66 % (identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN 1 : BAISSSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 20 % ET INFÉRIEURE À 40 %)



À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des trimestres écoulés.

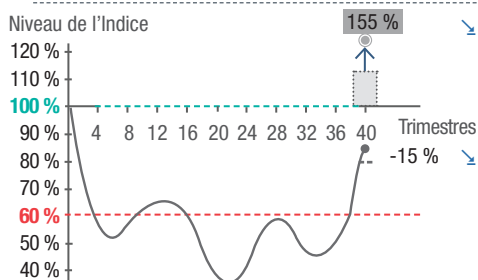
À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est enregistré à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %), niveau supérieur au seuil de perte en capital à l'échéance mais inférieur au seuil de remboursement avec gain à l'échéance. L'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

Remboursement final : 100 % du capital initial

TRA brut⁽¹⁾ : 0 % (contre -3,50 % pour l'Indice)

TRA net⁽²⁾ : -1 % (contre -4,50 % pour l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN 2 : BAISSSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 20 %)



À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des trimestres écoulés.

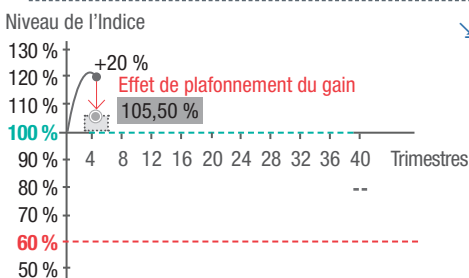
À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est enregistré à 85 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 15 %), niveau supérieur au seuil de remboursement avec gain à l'échéance. L'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial majoré d'un gain de 55 %.

Remboursement final : 155 % du capital initial

TRA brut⁽¹⁾ : 4,47 % (contre -1,61 % pour l'Indice)

TRA net⁽²⁾ : 3,47 % (contre -2,61 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{re} Date d'Observation Trimestrielle, le 30 novembre 2018 (le 4^e trimestre), le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 5,50 % au titre des trimestres écoulés. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 105,50 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 105,50 % du capital initial

TRA brut⁽¹⁾ : 5,39 % (contre 19,59 % pour l'Indice)

TRA net⁽²⁾ : 4,39 % (contre 18,59 % pour l'Indice)

Information importante : la valorisation d'Athena Plus Novembre 2017 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice CAC® Large 60 EWER et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est proche du seuil d'activation du mécanisme de remboursement, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice CAC® Large 60 EWER, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,85 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

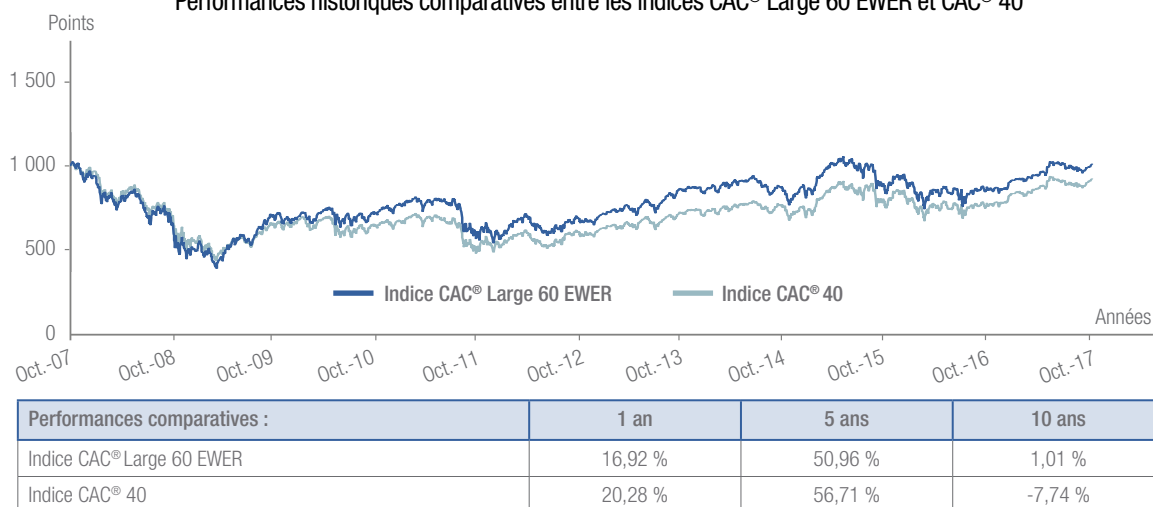
ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances historiques comparatives entre les indices CAC® Large 60 EWER et CAC® 40



Sources : Bloomberg, Natixis (pour la période 2007-2008), au 2 octobre 2017

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- STMICROELECTRONICS
- TECHNIP FMC
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- DASSAULT SYSTEMES
- EDENRED
- EDF
- EIFFAGE
- GEMALTO NV
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- SUEZ
- TELEPERFORMANCE
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n°17-270
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 4 septembre 2017)
Période de commercialisation	Du 25 septembre (9H00 CET) au 30 novembre 2017 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013281813
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
Prix d'Émission	99,96 % de la Valeur Nominale
Prix de la commercialisation	Le prix de commercialisation commencera à 99,96 % le 25 septembre et progressera au taux annuel de de 0,20 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 30 novembre 2017
Date d'Observation Initiale	30 novembre 2017
Date d'Émission et de Règlement	25 septembre 2017
Dates d'Observation Trimestrielle	Tous les 30 de chaque trimestre, à partir du 30 novembre 2018 (inclus) jusqu'au 30 août 2027 (inclus), ou le jour ouvré suivant, si le 30 de chaque trimestre est un jour non ouvré.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Tous les 6 de chaque trimestre, à partir du 7 décembre 2018 (inclus) jusqu'au 6 septembre 2027 (inclus), ou le jour ouvré suivant si le 6 de chaque trimestre est un jour non ouvré.
Date d'Observation Finale	30 novembre 2027
Date d'Échéance	7 décembre 2027, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 30 novembre 2017
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant.
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,75 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, comptes titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de I-Kapital qui commercialise le titre de créance **Athena Plus Novembre 2017**.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives d'**Athena Plus Novembre 2017** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN** **DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CREANCE**. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Athena Plus Novembre 2017** est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un titre de créance représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France**. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'assureur d'une part, l'émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout titre de créance, Instrument Financier, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout titre de créance, Instrument Financier Indice ou marché mentionné dans ce document. Ce titre de créance n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 23 septembre 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

NATIXIS

Ingénierie financière, Equity Markets
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 019 776 380,80 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

